

**ARRETE N° A 08/2022
DE POLICE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les travaux de nettoyage du terre-plein central (îlot) à l'entrée sud du village entre le 115 et le 360 Rue de la Patache prévus par la commune le samedi 29 janvier 2022

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : La commune de Saint Michel est autorisée à réaliser des travaux de nettoyage du terre-plein central (îlot) à l'entrée sud du village entre le 115 et le 360 Rue de la Patache, à Saint Michel sur Savasse le Samedi 29 janvier 2022.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux qui empièteront sur la chaussée, la circulation sera réglementée Rue de la Patache au niveau des numéros 115 à 360. La circulation sera assurée sur une seule voie avec un système d'alternat manuel pendant la journée, entre 8h et 19h.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules à proximité des travaux sera également interdit pendant la durée des travaux le 29 janvier 2022. Seule la commune et ses représentants ont l'autorisation de stationner ses engins au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le passage des piétons sera interdit pendant la durée des travaux.

ARTICLE 5 : La mise en place et le retrait des panneaux de signalisation du chantier ainsi que les panneaux et barrières de protection du chantier seront à la charge de la commune de Saint Michel sur Savasse.

ARTICLE 6 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le chantier.

Fait à St Michel sur Savasse le 19 janvier 2022,

Le Maire

Pierre COLOMB

